

Délibération n°2/2021

Syndicat Mixte « Lozère Numérique »

Le 02/03/21 à 9h30 s'est tenue, à l'Espace événement Georges Frêche, la réunion du Comité Syndical Lozère Numérique, régulièrement convoqué par lettre du 22/02/2021

Membres en exercice : 152

Participant(e)s à la réunion : 48

Absent(e)s : 104

Pouvoirs : 10

Étaient présents :

REÇU À LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE
29 MARS 2021
BUREAU DU GOUVERNEUR

1. Monsieur Jérôme BOUCHET représentant titulaire de la commune d'Allenc,
2. Monsieur Gilbert FONTUGNE représentant titulaire de la commune d'Antrenas,
3. Monsieur Philippe MARTIN représentant titulaire de la commune de Balsiège,
4. Monsieur David RODRIGUES représentant titulaire de la commune de Banassac-Canilhac,
5. Madame Roselyne PRADEILLES représentante suppléante de la commune de Bédouès-Cocurès,
6. Monsieur Patrick AGUILON représentant titulaire de la commune de Brenoux,
7. Madame Véronique BOYER représentante suppléante de la commune de Cassagnas,
8. Madame Véronique GUEDES représentante suppléante de la commune de Chadenet,
9. Monsieur Lucien ALIBERT représentant titulaire de la commune du Chastel Nouvel,
10. Monsieur Clément COURTOIS représentant suppléant de la commune de Chaudeyrac,
11. Monsieur Pierre BARGETON représentant suppléant de la commune de Cubières,
12. Monsieur Christian BENOIT représentante suppléante de la commune de Cubières,
13. Monsieur Jean Max ANDRE représentant titulaire de la commune de Gabriac,
14. Monsieur Jean Luc MICHEL représentant titulaire de la commune de Gorges du Tarn Causses,
15. Monsieur Pierre Émile SYLVAIN représentant titulaire de la commune de Grandrieu,
16. Madame Soizic CUERQ représentante suppléante de la commune de La Tieule,
17. Monsieur Marc PASCAL représentant titulaire de la commune de Laubert,
18. Monsieur Rémy PRANLONG représentant titulaire de la commune de Laval du Tarn,
19. Madame Colette ROUQUET représentante titulaire de la commune du Malzieu Forain,
20. Monsieur Henri MUNIER représentant titulaire de la commune du Malzieu-Ville,
21. Madame Aurélie MALAVAL représentante suppléante de la commune des Laubies,
22. Monsieur Cédric PAGES représentant titulaire de la commune des Monts Verts,
23. Monsieur Michel DUPUY représentant titulaire de la commune des Salelles,
24. Monsieur Michel THIBON représentant titulaire de la commune de Moissac Vallée Française,
25. Monsieur Félicien PILLOT représentant titulaire de la commune de Molezon,
26. Madame Laura DIET représentante titulaire de la commune de Mont Lozère et Goulet,
27. Monsieur Nicolas TOIRON représentant titulaire de la commune des Montbel,
28. Monsieur Ludovic MOULIN représentant titulaire de la commune Monrodat,
29. Monsieur Jean-Louis BRUN représentant titulaire de la commune de Naussac-Fontanes,
30. Madame Jacqueline BAGOUET représentante titulaire de la commune de Peyre en Aubrac,
31. Madame Fabienne BOBONE représentante suppléante de la commune de Prévenchères,
32. Monsieur Jonathan FLOURET représentant titulaire de la commune de Rocles,
33. Monsieur Désiré ROPERS représentant titulaire de la commune de Saint Bauzile,
34. Madame Laurence BAUD représentante titulaire de la commune de Saint Bonnet Laval,

35. Monsieur Jean-Claude HERTZOG représentant suppléant de la commune Saint Chély d'Apcher,
36. Monsieur André FERRIER représentant suppléant de la commune de Saint Étienne du Valdonnez,
37. Madame Agnès SIGNORET-MASCLAUX représentante titulaire de la commune de Saint Frézal d'Albuges,
38. Monsieur Cyrille COULAGNE représentant titulaire de la commune de Saint Laurent de Muret,
39. Monsieur Ludovic JAFFUEL représentant titulaire de la commune de Saint Léger du Malzieu,
40. Monsieur Pierre BONNET représentant titulaire de la commune de Saint Michel de Dèze,
41. Madame Nicole FIRMIN représentante titulaire de la commune de Saint Pierre de Nogaret,
42. Monsieur Jean Louis TOUZERY représentant titulaire de la commune de Sainte Eulalie,
43. Monsieur Claude MEJEAN représentant titulaire de la commune de Sainte Héléne,
44. Madame Séverine CORNUT représentante titulaire de la commune de Serverettes,
45. Madame Sophie PANTEL représentante titulaire du Département de la Lozère,
46. Monsieur Laurent SUAU représentant suppléant du Département de la Lozère,
47. Monsieur Bernard PALPACUER représentant titulaire du Département de la Lozère,
48. Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,

Pouvoirs :

1. Monsieur Gilbert COMMANDRE représentant titulaire de la commune de Termes ayant donné pouvoir à Madame Sophie PANTEL, Présidente de Syndicat Mixte Lozère Numérique,
2. Madame Eve BREZET représentante titulaire de la commune de Recoules d'Aubrac ayant donné pouvoir à Madame Sophie PANTEL, Présidente de Syndicat Mixte Lozère Numérique,
3. Monsieur Michel TEISSIER représentant titulaire de la commune de La Bastide Puy Laurent ayant donné pouvoir à Madame Sophie PANTEL, Présidente de Syndicat Mixte Lozère Numérique,
4. Monsieur Jean François COLLANGE représentant titulaire de la commune de Langogne ayant donné pouvoir à Monsieur Jean Louis BRUN, représentant titulaire de la commune de Naussac-Fontanes,
5. Monsieur Gilbert FRANCIS représentant titulaire de la commune d'Arzenc de Randon ayant donné pouvoir à Madame Sophie PANTEL, Présidente de Syndicat Mixte Lozère Numérique,
6. Monsieur Alain RAYNALDY représentant titulaire de la commune de Lachamp Ribennes ayant donné pouvoir à Monsieur Michel DUPUY représentant titulaire de la commune des Salelles,
7. Monsieur Maurice AIGOIN représentant titulaire de la commune de Saint Julien des Points ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,
8. Monsieur René CONFORT représentant titulaire de la commune de Saint Saturnin ayant donné pouvoir à Madame Soizic CUERQ représentante suppléante de la commune de La Tieule,
9. Madame Viviane MAS représentante titulaire de la commune de Saint Jean La FOUILLOUSE ayant donné pouvoir à Madame Sophie PANTEL, Présidente de Syndicat Mixte Lozère Numérique,
10. Monsieur Jean HANNART représentant titulaire de la commune de Sainte Croix Vallée Française ayant donné pouvoir à Monsieur Jean Max ANDRE représentant titulaire de la commune de Gabriac,

OBJET : Vote du Budget Primitif 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du syndicat mixte Lozère Numérique ;

Madame la Présidente présente au Comité syndical le budget primitif 2021 comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 11

6064 Fournitures administratives	4 872,28 €
611 Prestations de service (Mission de contrôle)	130 000,00 €
6156 Maintenance AGEDI	10 000,00 €
616 Assurances	10 000,00 €
627 Services Bancaires	0,00 €
62878 Remboursements Frais autres organismes (Remboursement locations immobilières, mobilières, personnel)	127 200,00 €

Chapitre 66

66111 Intérêts Bancaires	60 000,00 €
--------------------------	-------------

Chapitre 042

6811 Dotations aux amortissements	418 838,05 €
Total des dépenses de fonctionnement	760 910,33 €

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 002

Résultat de fonctionnement reporté	267 522,18 €
------------------------------------	--------------

Chapitre 74

74741 Participations communes 30 % (1,20 €/habitants)	76 189,20 €
7473 Participations Département 70 %	177 774,80 €
7478 Participations autres organismes (Remboursement Mission de Contrôle)	16 100,00 €

Chapitre 042

777 Quote-part subvention investissement transférable compte de résultat	223 324,15 €
Total des recettes de fonctionnement	760 910,33 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Chapitre 16

1641 Emprunts en euros 3 596 533,08 €

Chapitre 20

2041513 Subvention au délégataire 5 200 000,00 €

Chapitre 040

13911 Subventions transférables État et Établissements Nationaux 98 093,89 €

13912 Subventions transférables Régions 19 950,00 €

139141 Subventions transférables compte de résultat communes du groupement 52 640,13 €

13913 Subventions transférables compte de résultat Département 52 640,13 €

Total des dépenses d'investissement 9 019 857,23 €

Recettes d'investissement

001 Solde d'exécution section d'investissement 1 768 975,18 €

Chapitre 13

1311 Subventions transférables État 3 600 000,00 €

1312 Subventions transférables Région 1 800 000,00 €

1313 Contribution Département (18 869 prises x 38 €) 717 022,00 €

13141 Contributions Communes (18 869 prises x 38 €) 717 022,00 €

Chapitre 16

1641 Emprunts en euros 0,00 €

Chapitre 040

28041513 Amortissements réseaux câblé 308 236,63 €

2817533 Amortissement réseaux câblés mis à disposition 53 063,41 €

28087 Amortissements études mis à disposition 55 246,77 €

28051 Amortissements Logiciel Comptable 291,24 €

Total des recettes d'investissement 9 019 857,23 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de :

- fixer la part variable de la participation au coût de fonctionnement à 1 € par habitant, ce qui fixe la participation au coût de fonctionnement pour une commune à 1,20 € par habitant.

- d'adopter le budget présenté par Madame la Présidente.

REÇU À LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE
29 MARS 2021
BUREAU DU COURRIER

La Présidente du Syndicat Mixte,
Sophie PANTEL

